

République Française
Département d'Eure-et-Loir
Commune de SANDARVILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JANVIER 2023
Session Ordinaire**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 19 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 10 janvier 2023	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 9
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 – M. Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 – M. Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 – M. Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	AEP	Pouvoir à Paul Biney
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	AE	
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	
11 - M. Séric DAGRON	Conseiller municipal	AE	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

I – Ordre du jour

- Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, pour la DSIL, la DETR et le FONDS VERT (État), CRST (région)
- Demande de subventions sur le Fonds de concours de Chartres Métropole
- Demande de travaux au 38 bis rue de l'Arche
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les deux délibérations suivantes à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Demande de subvention sur le Fonds vert (État)
- Renouvellement du défibrillateur avec contrat de maintenance (Location ou achat ?)

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 01 / 2023

Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, auprès de l'État, au titre du DSIL et de la DETR

Un audit énergétique de la salle polyvalente ayant été réalisé en octobre 2022, différents devis ont été demandés afin d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment qui a été construit en 1989. Ces travaux consistent à changer les menuiseries en remplaçant le PVC par de l'aluminium, à ré-isoler la salle par l'intérieur, à changer le mode de chauffage par une pompe à chaleur, à changer le groupe de ventilation ainsi qu'à modifier l'éclairage par l'installation de LEDs moins énergivores.

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir des subventions de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ainsi que de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), concernant la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'ENGAGER** les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de **19 800,00 €**, soit **20 %** de la dépense subventionnable.
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de **19 800,00 €**, soit **20 %** de la dépense subventionnable.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Ces travaux ne commenceront qu'après réception de l'arrêté attributif des subventions.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

TRAVAUX		FINANCEMENT		
Devis / Estimation	HT	Sources de financement	Subventions	%
Audit énergétique	2 700,00 €	Région (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale)	29 936,00 €	32,79 %
Menuiseries ALU	35 444,10 €	État (DSIL)	18 259,00 €	20,00%
Isolation des murs	15 673,00 €	État (DETR)	18 259,00 €	20,00%
Chauffage / PAC	27 815,12 €	Fonds de concours (Chartres Métropole)	6 570,00 €	7,20%
Ventilation	4 499,91 €	Autofinancement	18 272,13 €	20,01%
Électricité (dépose et repose)	1 555,00 €			
Éclairage LEDs	3 609,00 €			
Totaux :	91 296,13 €		91 296,13 €	100,00%

Délibération N° 02 / 2023

Demande de subventions, auprès de l'État, au titre du Fonds vert

M. le Maire informe le conseil municipal de la création d'un Fonds Vert par l'État pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. La commune pourrait prétendre à ces subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente prévus cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'ENGAGER** les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'État au titre du FONDS VERT, pour un montant de **18 259,00 €**, soit **20 %** des dépenses éligibles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 03 / 2023

Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, auprès du conseil régional via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

Un audit énergétique de la salle polyvalente ayant été réalisé en octobre 2022, différents devis ont été demandés afin d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment qui a été construit en 1989. Ces travaux consistent à changer les menuiseries en remplaçant le PVC par de l'aluminium, à ré-isoler la salle par l'intérieur et à changer le groupe de ventilation.



M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir des subventions de la région Centre-Val de Loire au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), concernant la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'ENGAGER** les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), pour un montant de **17 961,00 €**, soit **30 %** des dépenses éligibles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

TRAVAUX		FINANCEMENT			
Devis / Estimation	HT	Sources de financement	Subventions	%	
Audit énergétique (subventionnable par État et Région)	2 700,00 €	État (DSIL)	18 259,00 €	20,00 %	
Menuiseries ALU (subventionnable par État et Région)	35 444,10 €	État (DETR)	18 259,00 €	20,00%	
Isolation des murs (subventionnable par État et Région)	15 673,00 €	État (Fonds Vert)	18 259,00 €	20,00%	
Chauffage / PAC (subventionnable par État)	27 815,12 €	Région (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) 30 % des dépenses éligibles [points jaunes] Assiette: 59 872€	17 961,00 €	19,67%	
Ventilation (subventionnable par État et Région)	4 499,91 €	Autofinancement	18 558,13 €	20,33%	
Électricité Dépose et repose des appareillages (subventionnable par État et Région)	1 555,00 €				
Éclairage LEDs (subventionnable par État)	3 609,00 €				
Totaux :	91 296,13 €		91 296,13 €	100,00%	

● = Éligibilité aux aides de l'État (DSIL, DETR, Fonds vert)

● = Éligibilité aux aides de la Région (CRST)

Délibération N° 04 / 2023

Renouvellement du défibrillateur avec contrat de maintenance

Le défibrillateur que la commune possède actuellement a plus de 10 ans et nécessite d'être remplacé pour des raisons de sécurité. Il serait souhaitable d'avoir un contrat de maintenance pour le prochain appareil.

Deux entreprises ont été sollicitées pour nous fournir des devis. La première propose une offre en location avec un service de surveillance à distance. La seconde nous propose deux solutions, soit la location, soit l'entretien avec un service de maintenance annuelle.

Voici leurs offres :

Entreprises	HT	TVA	TTC
So'vie (défibrillateur 100 % connecté) Contrat sur 63 mois, maintenance comprise Rachat ancien défibrillateur 150 €HT Coût annuel	828,00 €	165,60 €	993,60 €
Électro-Coeur SAS / Contrat de location annuel avec maintenance Intervention sur site 1 X / an Coût annuel	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Électro-Coeur SAS / Achat (1700 € HT) + maintenance (360 € HT) Contrat sur 10 ans (prix de la maintenance bloqué) Intervention sur site 1 X / an Reprise de l'ancien défibrillateur dans l'état (-150 € HT)	1 910,00 €	382,00 €	2 292,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'OPTER** pour la solution de l'achat avec une maintenance annuelle
- **D'ACCEPTER** l'offre d'Electro-Coeur SAS pour un coût de **1 910 € HT** soit **2 292 € TTC**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 05 / 2023

Demande de subventions sur le Fonds de concours de Chartres Métropole

La liste des travaux d'investissement sur l'année 2023 étant définie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du Fonds de concours.

Vu les dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le versement de Fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, afin de financer la réalisation d'un équipement ;

Vu les dispositions du même article, que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant les investissements suivants, prévus sur l'année 2023 :

La commune de Sandarville, maître d'ouvrage, sollicite une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, sous la forme de Fonds de concours définie à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre des dépenses d'investissement.

Les plans de financement des travaux sont les suivants :

DÉPENSES		SUBVENTIONS		
Dépenses d'investissement	Estimation HT	FDI 50 % du HT	Fonds de concours 25 % du HT	Reste à charge HT
Voirie, rue de Beauce (Bordures et trottoir)	88 638,00 €	44 319,00 €	22 159,00 €	22 160,00 €
Voirie, rue de Beauce (Aménagement de sécurité)	6 981,00 €	3 490,00 €	1 745,00 €	1 746,00 €
Totaux :	95 619,00 €	47 809,00 €	23 904,00 €	23 906,00 €

DÉPENSES		SUBVENTIONS		
Dépenses d'investissement	HT	Fonds de concours 25 % du HT	Reste à charge HT	
Achat d'un défibrillateur	1 700,00 €	850,00 €	850,00 €	
Totaux :	1 700,00 €	850,00 €	850,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE SOLLICITER** une participation financière auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole pour les investissements de l'année 2023, d'un montant de **24 754,00 €** au titre d'un Fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 06 / 2023

Demande de travaux au 38 bis rue de l'Arche

Les locataires de la maison sise 38 bis rue de l'Arche, propriété de la commune, ont demandé de remettre du calcaire dans leur cour et ont signalé des infiltrations d'eau par leurs fenêtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de rapporter du calcaire dans la cour et de refaire des joints autour des fenêtres.

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une chaîne a été installée à l'entrée du chemin derrière le city-stade pour en condamner l'accès
- Les habitants se plaignent de l'odeur de chlore dans l'eau ; CmEau en a été averti mais le taux de chlore est réglementaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations :

N°	Objet
01	Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, au titre de la DSIL et de la DETR
02	Demande de subvention, auprès de l'État, au titre du Fonds Vert
03	Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, au conseil régional via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale
04	Renouvellement du défibrillateur avec contrat de maintenance
05	Demande de subventions sur le Fonds de concours de Chartres Métropole
06	Demande de travaux au 38 bis rue de l'Arche

Fait et délibéré le 19 janvier 2023,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Pascal CHESNEAU, Mme Sarah FANMUY-HEINTZ, M. Thierry LAFFÉACH, Mme Ophélie RIGOULOT, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle DENIS

Le Maire, Monsieur Paul BINEY	La secrétaire de séance, Madame Ophélie RIGOULOT
	